



LA FULL

« La feuille d'info des Fillolois »

Numéro 12

Novembre 2024

Edito du maire : Encore une fois l'eau potable sera à l'édito de ce dernier numéro de l'année 2024. Le transfert de la « compétence eau » aux communautés de commune, qui devait être obligatoire au 1er janvier 2026 semble aujourd'hui remis en question. Ce transfert, pourrait devenir optionnel... donc, affaire à suivre. Pour notre commune nous poursuivons la réalisation du schéma directeur du réseau d'eau, mais celui-ci a pris un peu de retard. Notre réseau d'assainissement a, quant à lui fait l'objet d'une inspection par camera pour repérer les parties endommagées.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année.

Baignade interdite : Des panneaux d'interdiction de baignade ont été apposés sur le site du captage de l'eau potable du village. Cette interdiction répond à des impératifs de sécurité et d'hygiène pour la population.

Nettoyage du lit de la rivière : Le syndicat mixte du bassin versant de la Têt (SMTBV) est intervenu pour nettoyer le lit de la rivière. Cette intervention, rendue nécessaire par l'encombrement lié aux végétaux permettra d'assurer une meilleure sécurité pour la période des crues toujours possibles.

Table de tennis de table : La municipalité, à la demande de certains habitants, a procédé à l'achat d'une table de « ping pong » d'intérieur. Cet équipement sera installé à la salle des fêtes (table pliable). Le mode de fonctionnement pour son utilisation a été défini par la municipalité.

Broyeur de végétaux: La communauté de communes a acheté un broyeur de végétaux qui sera à disposition des municipalités. Seuls les employés municipaux formés seront habilités à l'utiliser. Pouvant accepter des branchages jusqu'à 16 cm de diamètre il sera utiles pour réduire le volume des déchets verts tout en fournissant du broyat aux habitants. Nous vous tiendrons au courant du planning de mise à disposition dès que possible.

Bornes de recharge : Le conseil municipal a délibéré et voté pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques (2 et 4 roues). Installée au parking du cimetière, cette borne permettra de recharger 2 véhicules en simultané. Nous vous tiendrons au courant du planning de ce projet dès que nous aurons les informations précises.

Antenne GSM : La société SFR, dans le cadre du programme national de couverture des zones blanches, nous a sollicité pour l'installation d'une antenne relai sur le territoire de la commune. Après diverses réunions avec les représentants de l'état et de la société, le conseil municipal a voté pour que cette antenne soit implantée au niveau de l'antenne FSF actuelle. La location de la parcelle générera un revenu pour la commune de 1500 € par an. Un dossier est consultable en mairie.

Vélo K7 : Cette association qui vient d'être créée à Fillols par Tristan (locataire du gîte vert) et 3 autres passionnés de bicyclette, a pour but de promouvoir l'usage du vélo sous toutes ses formes. Une première manifestation, sous la forme d'une mini randonnée s'est déroulée le 19/10 et a réuni près de 40 personnes au départ du village.